



PROGRAMME DE FORMATION

“Grandir en confiance grâce à la théorie de l'attachement et à la nature” Niveau 2

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical IDE PDE RSAI et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé . Avoir participé à la formation Niveau 1

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

- Intégrer les concepts plus avancés de la théorie de l'attachement.
- Connaître les comportements à avoir pour faciliter les relations entre parents – enfants – professionnel.le.s.
- Proposer un environnement, intérieur et extérieur, sécurisant pour faciliter les échanges.

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

CONTENU :

Pour soutenir les échanges, engager la réflexion et faciliter l'apprentissage, il sera proposé :

- Une partie théorique pour découvrir la théorie de l'attachement.
- Une partie « réflexion » : permettant à chaque participant.e d'envisager de nouvelles manières de faire et de penser.

- Une troisième partie « adaptation de l'environnement » : Mise en place d'une réflexion de groupe autour de l'adaptation de l'environnement, intérieur et extérieur, pour faciliter la mise en place d'un environnement sécurisant.

Tout au long de la journée, des temps dédiés à la pratique viendront soutenir et renforcer les connaissances nouvellement acquises.

MOYENS :

- Sondage de préformation anonyme des participants.
- Alternance d'apports de connaissances, d'ateliers de mise en réflexion collective.
- Mise en situation, analyse de pratiques et échanges d'expériences.
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Questionnaire de satisfaction et Bibliographie.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.